

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille quinze, le trois avril à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jacques Charron.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, M. Lecoq, Mme Agnès, Mme Bocca, Mme Théroude.

Etaient absents excusés : M. Emerald, M. Quertier, M. Lenormand

Secrétaire de séance : Mme Théroude

Date de convocation : 23 mars 2015

PERSONNEL COMMUNAL

CONVENTIONS MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL DE VATTEVILLE-LA-RUE AUPRES DU SIVOS

Délibération n° 2015/07 reçue en Préfecture le 17 avril 2015

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 64 et suivants et la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Dans l'objectif de rationaliser les moyens, le personnel communal cité ci-dessous, sera mise à disposition du SIVOS,

- Mme BRUMENT Christine, adjoint technique territorial pour 30/35^{ème}
- Mme VALLOIS Géraldine, adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour 27/35^{ème}
- Mme LEMERCIER Annick, adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour 26/35^{ème}
- Mme LEBON Guylène, adjoint technique territorial 1^{ère} classe pour 30/35^{ème}
- M. CATENOIX Joseph, adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour 16/35^{ème}
- Mme MERCENNE Wendy, emploi d'avenir pour 32/35^{ème}
- Mme DAMOIS Amandine, emploi d'avenir pour 27/35^{ème}
- Mme BERSOUT Camille, emploi CAE pour 3/35^{ème}

Les conditions de mise à disposition seront précisées par une convention entre la collectivité et le SIVOS. Elle devra notamment définir l'objet et la durée de la mise à disposition de chaque agent, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

Le SIVOS remboursera à la commune de Vatteville-la-Rue, le montant des rémunérations et des charges sociales correspondant à la mise à disposition de chaque agent.

Le Conseil Municipal

Accepte ces mises à disposition à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 1 an.

Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer :

- les conventions définissant les conditions de mise à disposition ainsi que du recouvrement des rémunérations et des charges sociales pour chaque agent. L'accord de l'agent mis à disposition y sera annexé
- les avenants éventuels

Le Maire,
J. CHARRON

**CONVENTIONS MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL
DU SIVOS AUPRES DE LA COMMUNE DE VATTEVILLE-LA-RUE**

Délibération n° 2015/08 reçue en Préfecture le 17 avril 2015

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 64 et suivants et la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Dans l'objectif de rationaliser les moyens, Mme LEDOUX Charlotte, personnel du SIVOS en emploi d'avenir sera mise à disposition de la commune de Vatteville-la-Rue pour une durée hebdomadaire de 6/35^{ème}

Les conditions de mise à disposition seront précisées par une convention entre le SIVOS et la collectivité. Elle devra notamment définir l'objet et la durée de la mise à disposition de l'agent, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.

La commune remboursera au SIVOS, le montant des rémunérations et des charges sociales correspondant à la mise à disposition de l'agent.

Le Conseil Municipal

Accepte cette mise à disposition à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 1 an.

Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer :

- les conventions définissant les conditions de mise à disposition ainsi que du recouvrement des rémunérations et des charges sociales pour chaque agent. L'accord de l'agent mis à disposition y sera annexé
- les avenants éventuels

FINANCES

FISCALISATION SIVOS

Délibération n° 2015/09 reçue en Préfecture le 17 avril 2015

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération en date du 1^{er} avril 2015, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des communes de Saint Nicolas de Bliquetuit et Vatteville-la-Rue a décidé de maintenir la fiscalisation d'une partie des contributions communales conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Cette contribution s'élèvera pour l'année 2015 à 40 000 € pour la commune de Vatteville-la-Rue et sera recouvrée directement par les services fiscaux auprès des contribuables,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte la fiscalisation de la commune pour un montant de 40 000 € pour l'année 2015.

Demande la mise en recouvrement de cette somme par les services fiscaux.

Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette fiscalisation.

Le Maire,
J. CHARRON

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement : 818 214.87 €

Recettes de fonctionnement : 997 228.81 €

Dépense d'investissement : 547 647.62 €

Recettes d'investissement : 728 457.53 €

Restes à réaliser : 24 300 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération n° 2015/10 reçue en Préfecture le 17 avril 2015

Le Conseil Municipal considérant le compte administratif voté ce jour comportant :

- Un excédent de fonctionnement de 179 013.94 €
- Un excédent d'investissement de 180 809.91 €
- Les restes à réaliser de 24 300 €

Indique que la somme à reporter au compte 1068 du budget primitif en section d'investissement est de 0 €.

VOTE DES TAUX 2015

Délibération n° 2015/12 reçue en Préfecture le 28 avril 2015

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal a décidé de maintenir en 2015 les taux d'imposition avec 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention, comme suit :

Taxe habitation : 6.67 %

Taxe foncière (bâti) : 16.54 %

Taxe foncière (non bâti) : 37.56 %

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 présenté par le Maire présente d'un montant de 985 046 € en section de fonctionnement et de 330 929 € en section d'investissement.

TRAVAUX FORET

Délibération n° 2015/11 reçue en Préfecture le 17 avril 2015

Le Conseil Municipal approuve le programme des actions à mener en forêt communale pour l'année 2015, proposé par l'ONF, conformément à l'aménagement forestier et autorise le Maire à signer le devis correspondant d'un montant estimatif de 8 430 € HT (soit 10 116 € TTC).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fermeture de classe : Concernant le projet de fermeture de classe à l'école de Vatteville, le Maire indique que la crainte se confirme malgré la forte mobilisation des parents d'élèves, des élus et des parents. (presse, radio, télévision et manifestation). Mme l'inspectrice d'Académie doit prendre sa décision mardi 7 avril.

Bibliothèque : réouverture le mardi 7 avril à 16 h, date d'inauguration à fixer.

Le Maire,
J. CHARRON

Commissions : dates à déterminer pour différentes commissions (travaux, forêt, loisirs).

Travaux DR40 : le maire informe ses collègues que la RD40 (route du Fayel) à Saint Nicolas de Bliquetuit sera fermée du 7 au 24 avril pour l'élagage des arbres en bordures de route.

Date à retenir :

- manifestation patriotique le vendredi 8 mai
- foot : la finale de la coupe du district des Vallée, catégorie poussins, aura lieu à Vatteville-la-Rue le samedi 9 mai
- fête communale : du jeudi 30 avril au dimanche 3 mai

La séance est levée à 20 h 15 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

LEMARCHAND Gisèle

LECLERE Vincent

LEROY Corine

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel

Le Maire,
J. CHARRON